

de l'État. Lorsqu'on arrêta ces gens, on les garda à vue; il leur était interdit d'appeler un avocat, et ils se voyaient privés des droits conférés au citoyen moyen, des droits garantis à la nation ou des droits traditionnels.

Il me faut aborder sans tarder deux problèmes. Je regrette que le ministre de la Justice (M. Turner) ne soit pas présent, car il constaterait qu'il a choqué les députés des deux côtés de la Chambre lorsqu'il a décrété aujourd'hui qu'étant donné que ce bill avait été étudié par un comité permanent de la Chambre, où des amendements proposés par le gouvernement et certains députés avaient été acceptés, il allait passer comme une lettre à la poste sans que l'opposition ait quoi que ce soit à dire.

Je m'insurge de nouveau contre cela, et je le ferai chaque fois que je me ferai entendre dans les années qui me restent, parce que les comités créés aux termes du nouveau Règlement sont munis de vastes pouvoirs. On leur confère les pouvoirs du Parlement. Il fut un temps à la Chambre où chaque article d'un bill devait être examiné par le comité plénier. Tous les membres pouvaient étudier chaque article à mesure que le bill franchissait les diverses étapes. Aujourd'hui, ces pouvoirs et cette juridiction ont été accordés à un comité permanent de la Chambre. Ce qui s'applique aux autres comités s'applique aussi à celui-ci, et c'est pourquoi il est nécessaire de proposer ces amendements dès maintenant.

Au sein d'un comité permanent, un président ministériel dirige le comité, le premier ministre (M. Trudeau) domine les membres du comité. C'est un instrument du gouvernement; ni plus ni moins, et ni mieux, en ce qui concerne sa compétence. Le ministre de la Justice a dit cet après-midi que le bill, ayant fait l'objet d'une étude minutieuse en comité, ne saurait comporter de défauts. Ce qu'entendait le ministre, c'est que le gouvernement allait s'opposer à ces amendements soit par une tactique de silence, parce que nous semblons être du côté du droit, ou en nous forçant à voter en bloc parce que notre comité, dominé par le premier ministre a déclaré que le Canada serait doté de cette loi. C'est là de la part d'un de nos grands juristes et grands cerveaux un affront révoltant envers le Parlement et cela me force à prendre la parole pour demander au ministre de la Justice si c'est bien cela qu'il a voulu dire.

Qui a un rôle plus important que les députés? C'est leur devoir de faire savoir au pays que les travaux qui se font actuellement au

Parlement ne sont qu'un simulacre pour faire croire que les choses se font suivant les règles. Le ministre de la Justice a dit aujourd'hui que, le bill ayant été étudié par un comité dominé par un président dominé à son tour par le gouvernement, les amendements importants seront ceux que présenteront le gouvernement et les députés ministériels. Le ministre a décrété que cela suffisait et que nous n'avions aucun rôle à jouer ici. Voilà son véritable message.

J'ai été bouleversé d'entendre un membre du parti néo-démocrate, que je respecte énormément, s'opposer aux préoccupations fondamentales que reflètent ces amendements. J'admets, comme il l'a dit, que l'application de la loi dépendra du caractère de l'homme désigné; tout dépendra s'il a le sens supérieur de la justice. C'est la sorte de Commissaire qu'il faudra pour appliquer le bill convenablement dans la province de Québec, dans ces provinces où vivent Canadiens d'origine française, anglaise et autre. J'en conviens, mais je rappelle au député du NPD qu'il n'a qu'à regarder l'Europe contemporaine. Lorsque la loi cesse de s'appliquer et que nous nous fions à l'autorité du peuple, au caractère, à la personnalité et au comportement des êtres humains, qu'advient-il des droits civils? J'ai grandi dans une maison où la Grande Charte était pendue aux murs de la chambre à coucher, du vivoir, de la salle à manger et de la salle de jeux. Je ne puis accepter l'argument ou la théorie du député.

**Des voix:** Bravo!

**M. Woolliams:** Comme le principal porte-parole de notre parti l'a dit ce soir, quelqu'un a déjà reçu tous les pouvoirs. Pourquoi les lui a-t-on remis? Avec toute la sincérité dont je suis capable et avec une grande tristesse, j'avoue ne pouvoir croire que ce gouvernement qui a recours à de telles excuses, dissipe mes craintes par ses initiatives. Je faisais partie du comité permanent des transports et des communications avec le député de Crowfoot (M. Horner). M. Pickersgill pilotait le projet de loi. Il a tout fait pour hâter et faire avancer son étude; il nous a accusé de faire de l'obstruction et de soulever tous les obstacles possibles. Je n'aurais jamais cru alors que M. Pickersgill négociait avec le gouvernement et le Parlement un poste de \$50,000 par année, afin de pouvoir régner sur l'empire des transports. Je ne puis croire que le secrétaire d'État, avec sa réputation et le renom...